

## Tarifs 2014/2015 (Licence et assurance comprises)

PUBLICS	TARIFS 2014/2015	PERIODE 1	PERIODE 2	PERIODE 3
KARATE ADULTE	246 €	82 €	82 €	82 €
TAÏ-CHI-CHUAN	170 €	57 €	57 €	57 €
COMBAT LIBRE (majorité requise)	246 €	82 €	82 €	82 €
KARATE ADULTE (Tarif réduit)	216 €	72 €	72 €	72 €
KARATE ENFANTS	216 €	72 €	72 €	72 €
KARATE 2 ENFANTS (même famille)	348 €	116 €	116 €	116 €
KARATE 3 ENFANTS (même famille)	474 €	158 €	158 €	158 €
KARATE (Enfant issu de l'Ecole Municipale)	153 €	51 €	51 €	51 €
2 ACTIVITES (karaté + Taï-Chi-Chuan)	348 €	116 €	116 €	116 €
2 ACTIVITES (karaté + Combat Libre)	363 €	121 €	121 €	121 €
PRATIQUANT OCCASIONNEL	150 €	Licence non comprise et règlement en une fois		

**PERIODE 1** : Septembre, octobre, novembre, décembre

**PERIODE 2** : Janvier, février, mars

**PERIODE 3** : Avril, mai, juin

## Précisions sur les cotisations

La cotisation est un abonnement et ne présage pas de l'assiduité de l'adhérent. Les demandes de remboursement en raison d'une blessure, d'une mutation professionnelle ou d'un déménagement ainsi que les tarifs préférentiels sont accordés sur présentation d'un justificatif.

Aucune inscription ne sera prise en compte en l'absence du règlement complet de la cotisation et de la remise du certificat médical.

Possibilité de régler la cotisation en trois chèques libellés à l'ordre du K.T.J.A en respectant les sommes indiquées sur le tableau. Les chèques sont déposés dans la première quinzaine de chaque période.

Notre association est conventionnée pour accepter les passeports loisir jeune, les coupons sport et les chèques vacances.

Le tarif réduit adulte s'applique aux étudiants, aux couples et aux demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif.

Le tarif enfant s'applique jusqu'à 18 ans.

Le tarif EMIS concerne les enfants qui étaient inscrits à l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive Karaté au cours de la saison précédent l'inscription. Ce tarif n'est applicable que pour la première saison.

Dans le cas d'une inscription 1 parent + 1 enfant, nous appliquons le tarif réduit au parent.

Le tarif pratiquant occasionnel s'adresse à des personnes licenciées dans un autre club de Karaté et dont la fréquentation ne dépasse pas 12 séances dans la saison. Une photocopie du timbre de licence sera exigée.

## Pièces à joindre à votre dossier

- 1 photo d'identité (uniquement pour une première inscription)
- La fiche de renseignements complétée
- Le règlement intérieur signé avec la mention lu et approuvé
- 4 enveloppes vierges timbrées (pas nécessaire pour les personnes ayant fourni une adresse mail valide)
- Le règlement de la cotisation \*
- Un certificat médical établi après le 31 août 2014 (**Impératif pour débiter les cours**)